



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE BADAROUX
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013
À 18 HEURES 30**

Etaient présents : Régis TURC, Maire.

Laurence BALESTRI, Gilles BRAJON, André BARBAUX, adjoints
Cristiana COSTA DA SILVA, Valérie VIGNAL
Benoît VALARIER, Bernard BERAL, Noé LAURENCOT.

Etait absente : Marie-Rose OBERT.

Ont donné pouvoir : Cécile BRZUSZEK (à Gilles BRAJON)
Christophe CAYROCHE (à André BARBAUX)
Françoise TARIGHT (à Laurence BALESTRI)

Secrétaire de séance : Mme Cristiana COSTA DA SILVA a été désignée conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectés Territoriales.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de la séance du 24 Septembre 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

Participation communale aux frais de repas à la cantine pour les élèves de Badaroux

Monsieur le Maire a fait part de l'augmentation du tarif des repas pour la cantine scolaire facturés par le Collège Saint Privat : 3,50 € au lieu 3,40 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Madame Laurence BALESTRI, 1 ère adjointe, a proposé que la Commune conserve son aide de 0,50 € par enfant de la Commune de Badaroux selon les modalités en vigueur.

Taux de la taxe d'aménagement au 01.01.2014

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % à partir du 01.01.2014, en vue de compenser les frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif, sur l'ensemble du territoire communal.

Tarifs des concessions dans les cimetières de Badaroux

Après signature de l'arrêté instituant le Règlement Municipal des Cimetières de Badaroux, le Conseil Municipal a voté les tarifs suivants :

Cimetière rue de l'Égalité :

| | |
|--|-------|
| * Concessions perpétuelles de 3 M ² | 300 € |
| * Concessions perpétuelles de 5 M ² | 500 € |

Cimetière quartier de la Bioque :

| | |
|---|------------------------|
| * Concessions perpétuelles de 3 M ² | 300 € |
| * Concessions perpétuelles de 5 M ² | 500 € |
| * Case du columbarium perpétuelle | 800 € (plaque incluse) |
| * Gravure d'une plaque dans le Jardin du Souvenir | 20 € (4 cm X 5 cm) |

Ces tarifs sont applicables à partir du 01 Décembre 2013 et pourront être révisés par délibération annuelle.

Demande de P.E.D. 2013

Certains travaux sont éligibles au titre des PED 2013 (Acquisition foncière), pour le montant de 55.000 € TTC. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général.

Produit des amendes de police (Répartition de 2012)

Des travaux de signalisation horizontale, d'aménagement et de pose de miroirs ayant été réalisés pour le montant de 8 552,59 € TTC, le Conseil Général a décidé de verser 2 757,34 € au titre du produit de amendes de police.

Location des terres de l'ex propriété LAURENT à Nojaret :

Monsieur le Maire est autorisé à signer des baux de locations avec des agriculteurs pour des parcelles faisant partie de l'ex propriété LAURENT à Nojaret acquise par la Commune en 2009. La durée de location est fixée à 9 ans à partir du 01.01.2014 suivant l'indice de fermage figurant sur l'arrêté Préfectoral en vigueur.

Subventions versées à différentes associations

Sur proposition de Mme Laurence BALESTRI, 1 ère Adjointe au Maire, des subventions sont versées aux associations suivantes pour 2013 :

| | |
|---|-------|
| L'Escloupeto | 400 € |
| Foyer Rural | 400 € |
| Les Randonneurs | 400 € |
| Poker Club | 400 € |
| Diane du Gévaudan | 150 € |
| Prévention Routière | 60 € |
| Secours Catholique | 60 € |
| Secours Populaire | 60 € |
| Restos du Coeur | 60 € |
| Les Confettis Ecole publique (sorties fin année TPS et PS) | 208 € |
| Coopérative scolaire Ecole Rajchnudel | 100 € |
| APEL Ecole Privée du Sacré Coeur | 254 € |
| APEL Ecole Privée du Sacré Cœur Sorties de fin d'année | 352 € |
| Service de garde du Centre d'Incendie et de Secours de MENDE | 300 € |
| Les Confettis – Ecole publique | 667 € |

Versement de fonds de concours au SDEE et participation du lotisseur M. VELAY Gérard pour les ravaux d'électrification d'un lotissement aux Bories Basses. Acquisition de parcelles.

Les travaux d'électrification du lotissement s'élèvent à 16 395,13 € TTC, le SDEE prend en charge 11 345,13 €, il reste donc à charge de la Commune 5 350 € qui sera versé sous forme de fonds de concours au SDEE.

En accord avec M. VELAY Gérard, le Conseil Municipal sollicite sa participation, en tant que lotisseur, à hauteur de 5 350 €.

Des parcelles seront acquises par la Commune aux Consorts VELAY pour la somme de 1 €. L'acte sera signé à l'Etude des Notaires Associés PAPPARELLI – DARBON FOULQUIE à MENDE.

Création d'un système de vidéo - protection.

Le Conseil Municipal approuve le devis établi par la Société COFFELY INEO pour la somme de 29 607,83 € H.T., sachant que des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et du F.I.P.D.

DECISIONS

Monsieur le Maire ayant compétences du Conseil Municipal en date

du 15.04.2008, informe :

- qu'à la suite de la consultation de prix pour l'aménagement de trois chemins communaux (Le Meylet, La Tourette, les Bories Hautes), l'entreprise ENGELVIN Gérard T. P. a été retenue pour 23.752,56 € TTC.

- que le règlement Municipal des cimetières situés rue de l'Egalité et à la Biogue a été adopté par arrêté Municipal du 27 Novembre 2013 pour être appliqué à partir du 01 Décembre 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- **Extension de la salle de la BIOGUE**

Les plans sont soumis à l'avis des Conseillers.

- **Installation d'un local thérapeutique**

Un kinésithérapeute s'installe sur la Commune à compter du 02.12.2013

Clôture de la séance à 19 heures 45.

**Le Maire,
Régis TURC**